

SENAT DE LA COMMUNAUTE

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 30 MAI 1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES

Vendredi 3 juin 1960. — Les Commissions des Affaires économiques et des Affaires financières et du Plan ont tenu une réunion commune (Compte rendu : voir la rubrique Commission des Affaires financières et du Plan).

AFFAIRES FINANCIERES ET PLAN

Vendredi 3 juin 1960. — *Présidence de M. Edgar Faure, président.* — Au cours d'une réunion tenue conjointement avec la Commission des Affaires économiques, la Commission a procédé à un échange de vues sur la communication faite en séance publique par M. Baumgartner, Ministre chargé de la Monnaie et de la Politique économique et financière commune. Après que M. Dusseaulx, Président de la Commission des Affaires éco-

nomiques, eut rappelé les textes constitutionnels qui régissent les attributions du Sénat de la Communauté, M. Edgar Faure, président, a exposé à la Commission quelle pourrait être sa méthode de travail.

M. Saller a ouvert l'échange de vues sur la communication de M. Baumgartner par l'étude de certains aspects essentiels de la politique économique et financière dans la Communauté : le crédit, la fiscalité et les problèmes douaniers. Il a montré la nécessité de résoudre rapidement les questions qui se posent en matière de crédit, afin de permettre le développement économique ; il a souligné les dangers qui résulteraient, selon lui, d'une unification de la fiscalité d'une part, d'une union douanière d'autre part. A ce sujet, MM. Sidibe et Hammady Diallo ont développé un point de vue différent. Après des interventions de MM. Hublot et Gondjout, MM. Monnet, Vial et Hammady Diallo ont évoqué le problème du débouché des produits, facteur aussi important que celui des investissements, et dont le mécanisme doit être réglé par une organisation d'ensemble.

Après des interventions de MM. Burlot, Motte et Larché, les présidents des deux commissions, tirant la conclusion du débat, ont fait approuver les modalités de travail suivantes : étant donné l'action réciproque des problèmes économiques et des problèmes financiers, il a été entendu que les deux commissions pourraient être appelées à tenir d'autres réunions communes. Dans l'intervalle des réunions, les bureaux des deux commissions pourraient être appelés à siéger ensemble, assistés de rapporteurs désignés pour l'étude de secteurs particuliers de l'économie. Ont été ainsi désignés : MM. Coudé du Foresto et Japiot pour l'équipement, M. Courant pour le crédit, MM. Dorey et Liogier pour la fiscalité, M. Larché pour les questions douanières, MM. Vial et de Montesquiou pour l'organisation des marchés.

Au cours de la séance, M. Marc Jacquet a été nommé vice-président de la Commission, en remplacement de M. Jacques Richard, démissionnaire.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RELATIONS CULTURELLES

Vendredi 3 juin 1960. — *Présidence de M. Paul Coste-Floret, président.* — La Commission a entendu M. Louis Joxe, Ministre de l'Education nationale, sur les problèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les Etats de la Communauté.

Le Ministre a défini la structure de l'enseignement supérieur dans les Etats de la Communauté et, plus particulièrement, à Dakar, Tananarive, Abidjan et Brazzaville.

Il a ensuite examiné certains problèmes relatifs aux étudiants de la Communauté, tels que logement, accueil, vacances et loisirs, etc.

Au sujet de la recherche scientifique, trois missions essentielles doivent être poursuivies dans le cadre de l'Office de la Recherche scientifique des Territoires d'Outre-Mer :

- développer les recherches fondamentales orientées ;
- établir et développer une infrastructure permettant les recherches fondamentales dans tous les domaines ;
- former un personnel spécialisé.

Dans l'échange de vues qui s'est ensuivi, sont intervenus MM. Portmann, Djessou, Marson, Ba, Covi, N'Gounio, Mariotte, Tsiazonangoly, Ratsizafy, qui ont, tous, approuvé les directives tracées par le Ministre. Le président, en conclusion, s'est félicité de constater la fermeté des points de vue exprimés dans le sens d'un resserrement de la Communauté, dont les liens les plus sûrs lui paraissent être basés sur les relations culturelles.

LEGISLATION ET LOIS CONSTITUTIONNELLES

Mardi 31 mai 1960. — *Présidence de M. Léon Boissier-Palun, président.* La Commission a procédé à l'audition de M. Jean Foyer, Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec les Etats de la Communauté, qui a présenté le projet de loi constitutionnelle n° 2 (session ouverte le 30 mai 1960), adopté par le Parlement de la République française, tendant à compléter les dispositions du Titre XII de la Constitution.

Le Ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Cheikh Sidya, Josse, Sammarcelli et Simonnet.

M. Maurice-René Simonnet a été désigné comme rapporteur du projet de loi.

Dans la discussion qui s'est instaurée ensuite, ont pris notamment la parole MM. Courrière, Diligent, Feuillard, Habib-Deloncle, Montagne, le Rapporteur et le Président.

La Commission a adopté à main levée le principe du projet de loi.

Mercredi 1^{er} juin 1960. — *Présidence de M. Léon Boissier-Palun, président.* — M. Maurice-René Simonnet a présenté son rapport à la suite duquel MM. Marcilhacy et Trémolet de

Villers ont présenté des observations. Le Rapporteur a accepté d'en tenir compte et ses conclusions, favorables à l'adoption du projet de loi constitutionnelle, ont été adoptées par 30 voix et 4 abstentions à la suite d'un vote par appel nominal.

Ont voté pour : MM. Justin Ahomadegbe-Tometin, Camille Alliali, Issaka Amadou, Mamadou Arimi, Paul Béchard, Léon Boissier-Palun, Drissa Boni, Jean Brière de l'Isle, Maurice Carrier, Maurice Charpentier, Souleymane Ould Cheikh Sidya, Antoine Courrière, André Diligent, Gaston Feuillard, Michel Habib-Deloncle, Mahamane Alassane Haïdara, Doutoum Ibrahim, Amadou Lamine-Gueye, Pascal Marchetti, Pierre Marcilhacy, Rémy Montagne, Léon Motais de Narbonne, Bougouraoua Ouedraogo, Jean Périquier, René Rakotobe, Ratsimamao Rafiringa, Marcel Sammarcelli, François Schleiter, Maurice-René Simonnet, René Tomasini.

Se sont abstenus : MM. Ahcène Ioualalen, Armand Josse, Maurice Molinet, Henri Trémolet de Villers.

Jeudi 2 juin 1960. — *Présidence de M. Boissier-Palun, président.* — Réunie dans la soirée, la Commission a examiné la motion (n° 6, session de 1959), présentée par M. Defferre, tendant à inviter le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'organiser les prochaines sessions du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française.

Après un bref débat au cours duquel sont intervenus MM. Paul Béchard, Courrière, Diligent, Habib-Deloncle, Marchetti, Périquier, la Commission a adopté la motion dans la forme suivante, proposée par M. Lamine-Gueye :

« Le Sénat de la Communauté invite le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'installer le siège du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française. »

M. Périquier a été chargé de rapporter le texte devant le Sénat de la Communauté.

TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX ET DES PROBLEMES DE DEFENSE COMMUNE

Vendredi 3 juin 1960. — *Présidence de M. François Valentin, président.* — La Commission a procédé à un échange de vues très ouvert, au cours duquel elle a analysé les diverses dispo-

sitions figurant dans les conventions de défense passées par la République française avec la Fédération du Mali, d'une part, et la République malgache, d'autre part.

Constatant avec satisfaction que ces conventions traduisent une volonté précise d'assurer l'assistance réciproque entre les Etats signataires, elle a exprimé le vœu que cette assistance tienne exactement compte du caractère de la Communauté ; elle a donc souhaité qu'au cas où le texte même des conventions crée des engagements d'ordre bilatéral, ceux-ci soient bientôt complétés par des conventions particulières en étendant le bénéfice à l'ensemble des Etats de la Communauté.

Elle s'est enfin préoccupée de ses conditions de fonctionnement en période d'intersession et des moyens à employer pour assurer l'information habituelle de ses membres.

TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Mercredi 1^{er} juin 1960. — *Présidence de M. Kalenzaga, président.* — La commission a entendu M. Buron, Ministre des Travaux publics et des Transports de la République française, qui a évoqué successivement les problèmes posés par les transports aériens et par les transports maritimes dans la Communauté.

Transports aériens. — Pour assurer la sécurité aérienne, un contrôle est indispensable. Cette nécessité a amené la République française et les Etats de la Communauté à envisager la création en commun d'une Agence pour la sécurité de la navigation aérienne, agence inter-Etats qui fonctionnera dès cet été. L'étendue des territoires à desservir et leur faible densité démographique, la nécessité d'assurer une desserte fréquente dans des conditions financières rationnelles d'exploitation, l'utilisation de quadri-réacteurs et les besoins de l'assistance technique ont fait apparaître l'évidente obligation d'un accord de coordination entre les grandes compagnies aériennes. Cet accord a été réalisé à la fin du mois de janvier. Il a résolu, provisoirement du moins, les problèmes posés par l'exploitation des lignes long courrier, des lignes inter-Etats et des lignes intérieures.

Dans le cadre de l'assistance technique, un énorme effort est fait pour l'infrastructure des aérodromes, en particulier pour l'allongement des pistes, et la Communauté peut être fière de l'équipement aérien des Etats africains et de Madagascar.

Communications maritimes. — Les règles de l'initiative privée et de la liberté des mers restreignent en ce domaine les possibilités des Gouvernements. Certains problèmes d'infrastructure sont toutefois posés par la vie des ports et la nécessité de la création ou de l'entretien des phares et balises. Ces questions sont actuellement à l'étude.

En conclusion, le Ministre a mis en garde les jeunes Etats contre la tentation de créer trop précipitamment et à n'importe quel prix des flottes aériennes ou maritimes, sous leur pavillon. La République française, respectueuse des libertés de chaque Etat, est prête, forte de ses moyens et de son expérience, à leur apporter toute l'assistance technique qu'ils peuvent souhaiter et qui maintiendrait l'unité de la grande zone franc.

MM. Corniglion-Molinier, Verdeille, Ibrahima Diallo, de La Vaselais et Delpuech ont successivement évoqué les problèmes posés par la coordination aérienne encore plus indispensable en Afrique qu'en Europe, les possibilités du tourisme en Afrique, la nécessité de développer le trafic aérien à l'intérieur des Etats, le rôle des compagnies privées de navigation maritime, et par la vente du dock flottant de Marseille.

COMMISSION DE RECEVABILITE

Jeudi 2 juin 1960. — *Présidence de M. Marcel Sammarcelli, président d'âge.* — La Commission a procédé à la désignation de son bureau. Ont été élus à l'unanimité :

Président	M. Gaston Defferre.
Vice-Présidents	MM. Jean Ducaud. Léon Boissier-Palun.
Secrétaires	MM. Jean-Louis Tinaud. Achour Youssef.

Présidence de M. Gaston Defferre, président. — Après en avoir délibéré, la Commission a déclaré recevable la motion n° 6 de M. Gaston Defferre tendant à inviter le Conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'organiser les prochaines sessions du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les Assemblées parlementaires de la République française.

Vendredi 3 juin 1960. — *Présidence de M. Gaston Defferre, président.* — La Commission a déclaré recevables les trois propositions de recommandation suivantes :

1° De M. Jean-Paul David, sur l'harmonisation des législations et des réglementations que les Etats membres de la Communauté pourraient adopter en ce qui concerne l'activité des sociétés d'assurances et de capitalisation ;

2° De M. Pierre Carous, sur l'harmonisation des législations des Etats membres de la Communauté en matière de faillite ;

3° De M. Pierre Carous, sur l'harmonisation des législations des Etats membres de la Communauté en matière de registre de commerce.